SOCIETE DES REGATES DE DOUARNENEZ
COUPE DE BRETAGNE DRAGON

Mardi 19 – Jeudi 21 août 2025

Instructions de course

L'Autorité Organisatrice (AO) est la Société des Régates de Douarnenez (SRD) avec le soutien de l'Association France Dragon (AFD).

[NP] Règle n'ouvrant pas droit à réclamation entre bateaux.

1. RÈGLES

1.1 La régate sera régie par les règles citées dans l'Avis de Course. L'Annexe T, Conciliation, s'applique.
1.2 En cas de traduction, de ces IC, le texte français prévaut.
1.3 En cas de conflit entre l'AC et les IC, les IC prévalent.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel avant 10h00 le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20:00 la veille du jour où il doit prendre effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à la Maison du Nautisme, et une copie pour information sera mise en ligne sur le site : srdouarnenez.com/coupe-de-bretagne-dragon
3.2 Sur l'eau, le CC utilisera le canal VHF 72 pour informer les concurrents et les accompagnateurs de ses intentions.
3.3 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas faire de transmission radio et ne doit pas recevoir de données vocales qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones mobiles et aux montres avec GPS.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter les demandes raisonnables des arbitres.
4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé à l'étage de la Maison du Nautisme.
5.2 L'envoi des pavillons « Aperçu » sur « H » avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Les bateaux doivent rester à terre. Le signal d'avertissement ne sera pas envoyé moins de 45 minutes après l'amenée de « Aperçu » sur « H ». Modif. RCV « Signaux de Course ».
5.3 Le pavillon « Aperçu » envoyé avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas

été donné sont retardées. Le signal d'avertissement sera fait pas moins de 45 mn après l'amenée du pavillon Aperçu. Modif. RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Jours de course :

Date	Courses	1er Signal d'avertissement
Mardi 19 août	Courses	14h00
Mercredi 20 août	Courses	13h00
Jeudi 21 août	Courses	

6.2 Le jeudi 21 août, aucune procédure de départ ne sera commencée après 15h30.

7. PAVILLON DE CLASSE

Emblème de la Classe Dragon.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course se situe dans la baie de Douarnenez. Voir AdC annexe 1.

9. PARCOURS

9.1 Le schéma du parcours et sa configuration sont en Annexe A
9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera, le cap et la distance approximative depuis le milieu de la ligne de départ vers la marque 1.
9.3 Si l'une des marques de la porte manque, la marque restante doit être contournée à bâbord.

10. MARQUES DE PARCOURS

10.1 Les marques 1, 2, 3P & 3S seront des bouées cylindriques jaunes.
10.2 La marques de changement de parcours est une bouée blanche.
10.3 Les marques de départ seront les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du CC.
10.4 La marque d'arrivée sera une bouée rouge.
10.5 Un bateau du CC annonçant un changement de parcours a rang de marque comme prévu en IC 12.2

11. DÉPART

11.1 La ligne de départ sera entre les mâts arborant chacun un pavillon orange sur les bateaux du CC. (voir IC 10.3).
11.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt débuter, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au minimum 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
11.3 [NP] Les bateaux signalés OCS, UFD ou BFD pourront être notifiés par VHF pas moins d'une minute après le départ. L'absence de notification ou le fait de ne pas l'entendre, ou l'ordre dans lequel les bateaux sont annoncés ne constitue pas motif à réparation. Modif. RCV 61.4(b)(1).
11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (Modif. RCV A5.1 et A5.2).
11.5 Tous les bateaux du comité de course pourront maintenir leur position en utilisant leur moteur. [NP]

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours à la porte 3S – 3-P, le comité mouillera une nouvelle marque 1. La marque 2 sera retirée dès que possible et doit être considérée comme obstacle si elle est encore en place.
En cas de changement de parcours à la marque 2, seule la marque 3P sera déplacée et sera à contourner à bâbord.

Lors d'un changement ultérieur, quand une nouvelle marque est remplacée, elle le sera par une marque d'origine.

12.2 Sauf à la porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du CC annonçant le changement de parcours et la marque la plus proche, laissant la marque à bâbord et le bateau CC à tribord. Modif RCV 28.1.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du CC à laisser à tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée de couleur rouge.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 RCV 44.1 s'applique.

14.2 Insérer après la première phrase de RCV 44.2 : Cependant, un bateau peut retarder la pénalité pour un incident dans la zone autour de la marque 1 ou sur le bord entre la marque 1 et la marque 2, jusqu'à ce qu'il ait dépassé la marque 2 et avant d'abattre vers les marques 3S-3P.

15. TEMPS LIMITES

15.1 Le temps limite du premier pour effectuer le parcours est de 90 minutes.

15.2 Les bateaux qui ne finiraient pas dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF. Modif. RCV 35, A4 etA5.

15.3 Si aucun bateau ne contourne la marque 1 dans un délai de 45 minutes après son signal de départ, la course devra être annulée.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 L'heure limite de dépôt des réclamations (HLR) est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou que le Comité de course a signalé une annulation sans nouveau départ. Cette heure sera affichée sur le tableau officiel. Le même délai de réclamation s'applique à toutes les réclamations d'un comité, et aux demandes de réparation.

16.2 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles à la Maison du Nautisme et devront y être déposées dans l'HLR.

16.3 Des avis seront affichés dans les 15 minutes suivant l'HLR pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoin.
Les réclamations seront instruites dans la salle Jury, située au rez-de-chaussée de la Maison du Nautisme. Un retard dans l'horaire des instructions n'est pas motif à réparation. Modif. RCV 61.4(b)(1).

16.4 Les instructions et/ou les conciliations pourront être menées avant l'HLR avec l'accord de toutes les parties.

17. RÈGLES DE SÉCURITÉ [NP] [DP]

Avant le départ de sa première course de la journée, chaque voilier devra passer tribord amures, près de l'arrière du bateau comité principal, et s'assurer d'avoir été pointé.
Les bateaux manquant à le faire recevront sans instruction une pénalité en point de 10% du nombre des inscrits à l'ensemble des courses du jour.
Un bateau qui abandonne ou a prévu de ne pas prendre le départ à une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible, et au secrétariat dès son retour à terre.

18. CLASSEMENT

18.1 Trois courses valides sont nécessaire pour valider la compétition.

18.2 (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses moins son plus mauvais score.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU D'EQUIPAGE [NP] [DP]

19.1 Le remplacement d'équipage ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du CC. Les demandes

doivent être faites par écrit.

19.2 Le remplacement d'équipement ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du CT. Les demandes doivent être faites par écrit.

20. CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT [DP]

20.1 Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe.

20.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.3 Aucune réclamation concernant la jauge ne sera déposée après l'HLR le premier jour de course.

21. BATEAUX OFFICIELS [NP]

Les Bateaux du CC (y compris le mouilleur et la sécurité) seront identifiés par un pavillon SRD.
Les bateaux du Jury seront identifiés par un pavillon marqué JURY.
Le bateau du Comité Technique sera identifié par un pavillon marqué JAUGE.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [NP] [DP]

22.1 Les accompagnateurs doivent s'inscrire (AdC 12).

22.2 Tous les accompagnateurs inscrits doivent avoir à bord et utiliser, quand ils sont sur l'eau, une radio VHF capable d'émettre et de recevoir, et acceptent d'assister le CC sur demande selon la RCV 37.

22.3 Les accompagnateurs doivent arborer le pavillon d'identification qui leur a été distribué par l'AO.

22.4 Sauf lorsqu'ils participent à des opérations de secours, les accompagnateurs doivent rester 100 mètres en dehors de la zone de course. Pendant les procédures de départ, les accompagnateurs doivent être à 100 mètres sous la ligne de départ.

22.5 Pour identifier la zone de course, on utilise toute partie du parcours délimitée par les marques de parcours, les lignes de départ et d'arrivée, et les laylines relatives entre les marques prolongée sur 100 mètres de ces points.

22.6 Sauf sur demande du CC, les accompagnateurs ne doivent pas remorquer les concurrents vers la zone de course et au retour avant que le dernier concurrent a fini la dernière course du jour.

22.7 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord ;
- une radio VHF ;
- un couteau ;
- une ancre et une ligne de mouillage adaptées ;
- un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long ;
- un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Les rallonges ne sont pas autorisées.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur.

22 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être déposés sur les bateaux accompagnateurs.

Arbitres désignés par la FFV :

- Président du comité de course : Didier COZIC
- Adjointe comité de course : Anne CARIOU
- Adjointe comité de course : Françoise DREVILLON
- Adjoint comité de course : Jean-Pierre BPOURGNEUF
- Président du Jury : Yves LEGLISE
- Assesseur : Sébastien MENEC
- Assesseur : Cécile TYMEN-LE FLOC'H
- Opératrice résultats : Marine PAOLI

ANNEXE A – Parcours-

- Départ– 1 – 2 – 3 S/3P – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3P – Arrivée
(Flamme numérique 3 : 3 tours)

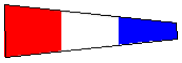

- Départ – 1 – 2 – 3 S/3P – 1 – 2 – 3P – Arrivée
(Flamme numérique 2 : 2 tours)
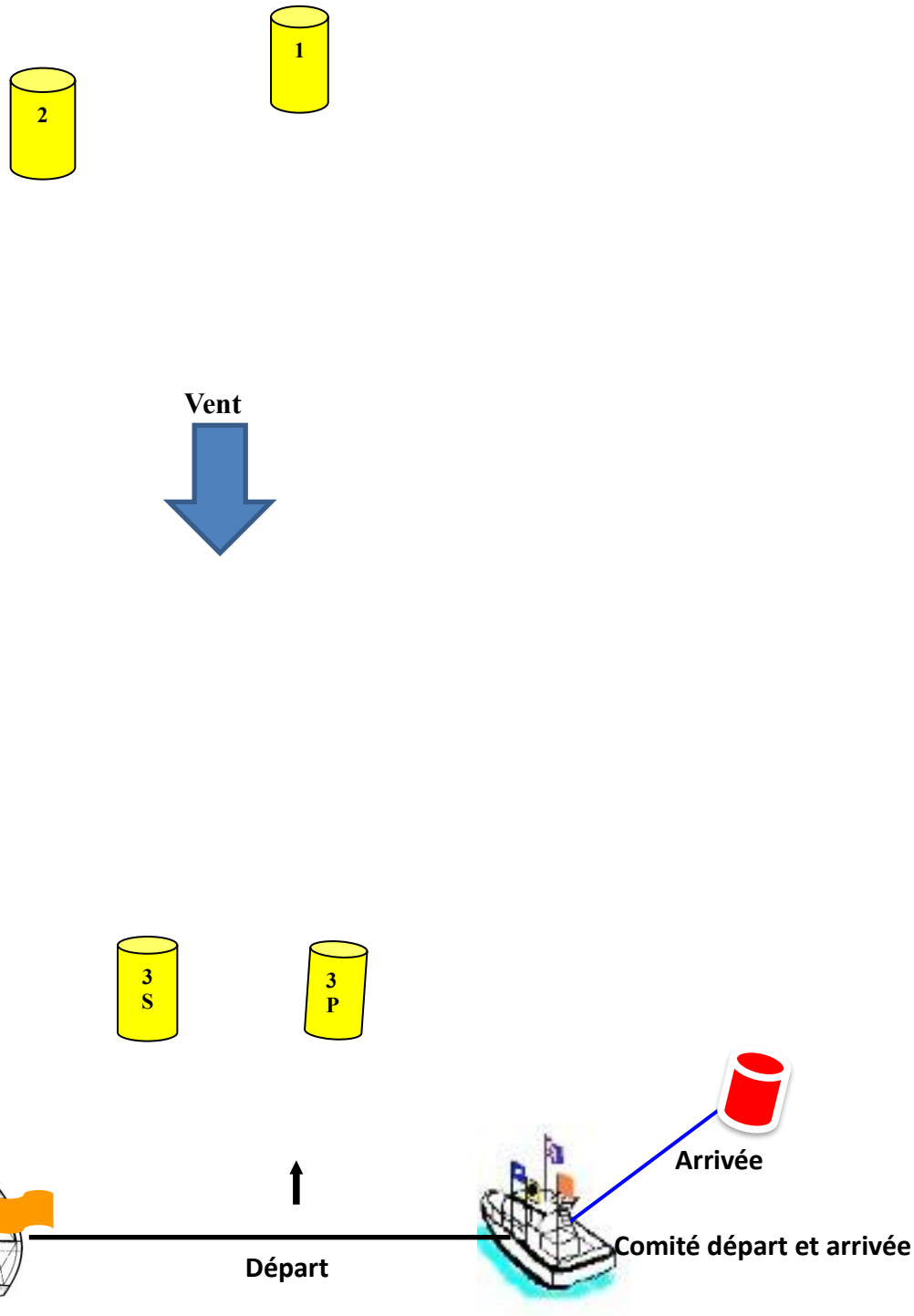
- Départ – 1 – 2 – 3P – Arrivée
(Flamme numérique 1 : 1 tour)